

Web'rencontres du 3 au 7 février 2025

Vendredi 7 février 2025 – 10h / 12h

Restaurons les milieux aquatiques et la biodiversité

Intervenants : Amélie Garnier – Sandrine Gouin – Anahita Marzin et Laurent Vienne

Un sondage pour mieux vous connaître



Du 3 au 7 février 2025

Web'rencontres



Agir pour l'eau : des solutions et des financements

Le webinaire va bientôt commencer...



12^e programme d'intervention

Une semaine de web'rencontres

"Agir pour l'eau, des solutions et des financements" du 3 au 7 février 2025

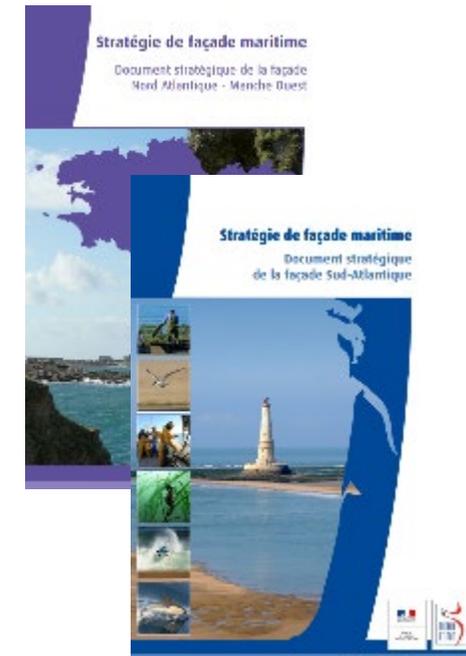
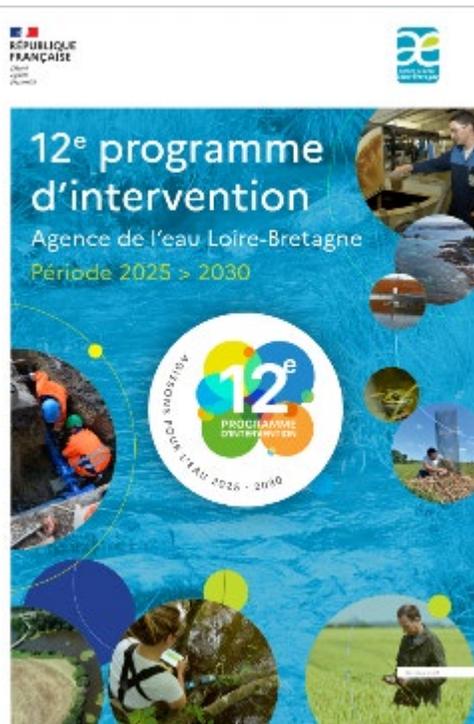
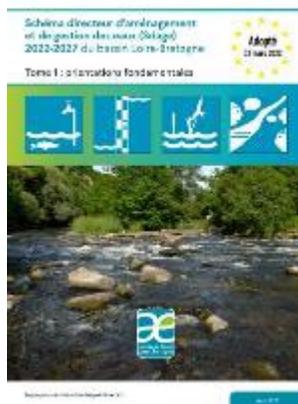
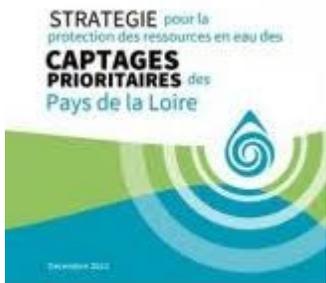
Lundi 3 février		Mardi 4 février		Mer. 5 février		Jeudi 6 février			Vend. 7 février	
10h - 11h30	14h- 16h	10h - 11h30	14h- 15h30	10h - 12h	14h- 16h	10h - 12h	14h - 15h30	16h- 17h30	10h - 12h	14h- 16h
Ensemble avec le 12 ^e programme	Favorisons une politique de l'eau territorialisée et partenariale	Agissons pour une eau potable de qualité en quantité suffisante	Faisons de l'eau un atout pour les entreprises	Redevances : mémos actions	Engageons les territoires dans la transition écologique de l'agriculture	Sensibilisation, suivi des milieux, recherche et développement : activons les leviers pour mobiliser autour des enjeux de l'eau	Ensemble, préservons le littoral et ses usages sensibles	Réduisons les rejets d'eaux usées et rendons la ville perméable	Restaurons les milieux aquatiques et la biodiversité : un atout pour le bon état	Parlons de Rivage, le nouvel outil de gestion des aides

LA QUALITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES, HUMIDES, MARINS ET LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

Programme du webinaire

- ∨ Cadrage du programme/ Les stratégies d'intervention
- ∨ **Session Questions / Réponses** 
- ∨ Les outils à disposition
- ∨ **Session Questions / Réponses** 
- ∨ Rivage, l'outil de vos demandes d'aide
- ∨ **Session Questions / Réponses** 

Le cadrage du 12^e programme



Le 12^e programme 2025-2030 en chiffres



2 577 Mds
de
redevances

2 430 Mds
pour agir

367 M d'€
d'aides/an

Principes essentiels pour structurer le 12^e programme

1 - Un programme construit autour d'**objectifs clés ciblés et chiffrés** à suivre tout au long du programme avec des indicateurs

2 - Renforcer la **transversalité** entre les démarches thématiques et la **coopération** entre acteurs, en s'appuyant notamment sur les partenariats

3 - **Sélectivité et lisibilité** du programme en ciblant l'action sur des **secteurs prioritaires** et des **taux différenciés** selon l'efficacité des dispositifs d'aides

4 - Accompagner la **stratégie des territoires** la plus transversale possible avec une réelle ambition se mesurant par la définition d'objectifs clairs et précis sur une durée déterminée

Taux et majorations d'aides

* **Des aides incitatives : 3 taux d'aide liés à l'efficienne des dispositifs :**

- taux d'accompagnement fixé à **25%**
- taux prioritaire fixé à **50%**
- taux maximal fixé à **70%**

* **Une majoration de + 10%** pour les **missions de coordination et d'appui thématique** et pour les **programmes de sensibilisation** lorsque les Régions sont partenaires

* **Des majorations liées à la solidarité urbain-rural**

- **+10 %** pour les collectivités

La solidarité urbain-rural au 12^e programme

=> une politique renforcée au 12^e programme



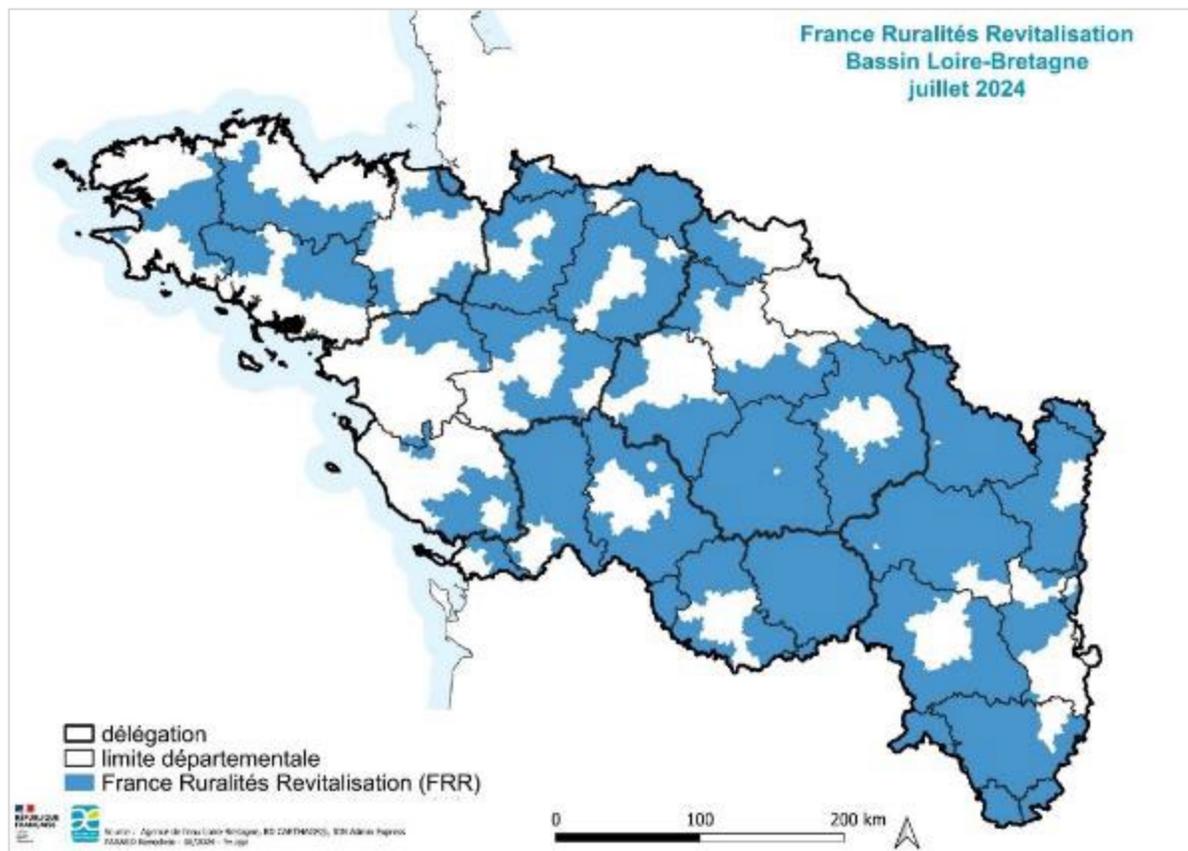
Zonage FRR

Simulateur - Vérifier si une commune est classée en zone FRR ou ZRR

Vérfié le 10 janvier 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Ce simulateur vous permet de savoir si une commune est classée dans le zonage "France Ruralités Revitalisation" (FRR) ou en "zone de revitalisation rurale" (ZRR).

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation>



Les stratégies d'interventions

7 ENJEUX



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



la qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines



une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau



une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante



le bon état des eaux et des milieux marins et littoraux



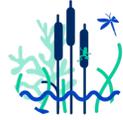
la solidarité entre les territoires et à l'international



la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Stratégies
d'interventions

Les éléments de cadrage pour répondre à l'enjeu :



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,
humides, marins, et la biodiversité associée

☰ Lettre de cadrage adressée le 17 mai 2023 aux présidents des comités de bassin

Objectif prioritaire

- Atteinte du **bon état des eaux** (mise en œuvre des SDAGE)
 - ↳ Agir plus vite et plus fort

Comment

- Accompagner les territoires en généralisant les pratiques de **contractualisation**
- Renforcer les **exigences** pour garantir l'efficacité des aides
- Avoir des gouvernances locales généralisées
- Cibler les territoires à enjeux

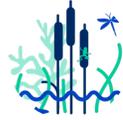
Enjeux majeurs

- Adaptation au changement climatique (notamment sobriété en eau)
- Développement des Solutions Fondées sur la Nature (exemple : restauration des zones humides, infiltration des eaux pluviales à la parcelle...)
- Lutte contre les micropolluants
- Lutte contre l'érosion de la biodiversité (déclinaison de la Stratégie Nationale Biodiversité 2030)
- Diminution de l'usage des phytosanitaires
- Préservation du littoral et du milieu marin

Territoires à enjeux :

- ↳ Têtes de bassin, captages sensibles, zones humides...

Les éléments de cadrage pour répondre à l'enjeu :

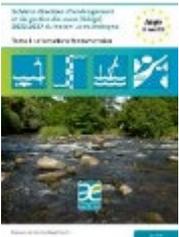


la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée

* Directive Cadre sur l'Eau (DCE) / Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)

L'artificialisation des cours d'eau et des milieux littoraux a modifié les caractéristiques physiques et a perturbé durablement l'équilibre et leurs écosystèmes. Aujourd'hui sur le bassin Loire-Bretagne, **76 % des masses d'eau « cours d'eau »**, présentent un risque lié aux pressions sur la morphologie, la continuité et l'hydrologie.

La restauration et la préservation des milieux aquatiques, cours d'eau et milieux humides, font partie des principales actions à mener pour atteindre les objectifs du Sdage qui vise le bon état écologique d'au moins 61 % de masses d'eau « cours d'eau ».



* Contribution à la stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030 : restaurer 30 % des écosystèmes terrestres, eaux intérieures, côtiers et marins dégradés d'ici à 2030 (COP15), renforcer la biodiversité par les haies avec 50 000 km de haie net d'ici 2030 etc.



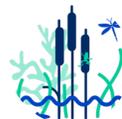
* Le 4^{ème} Plan national milieux humides 2022-2026, élément essentiel de la Stratégie nationale biodiversité 2030.

L'État s'est engagé à restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici 2026, à acquérir 8 500 ha de zones humides et à créer de nouvelles aires protégées dont un douzième parc national dédié aux zones humides.



* Le plan d'action pour une mise en œuvre apaisée de la restauration de la continuité écologique (PAPARCE) :

Poursuivre la restauration de la continuité écologique des 5 000 ouvrages prioritaires à l'échelle nationale (1064 sur LB)



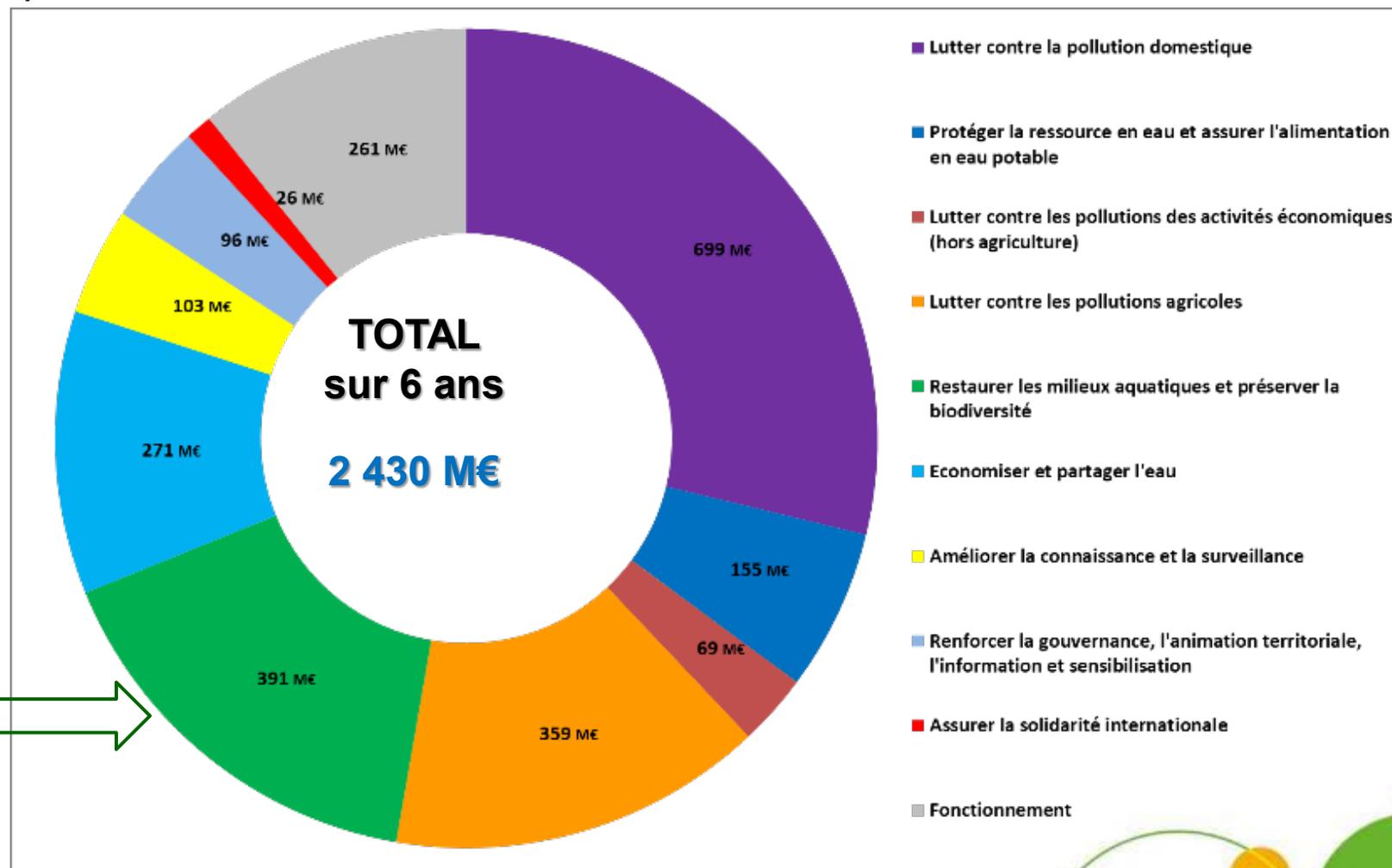
Les aides pour répondre à l'enjeu :

la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,
humides, marins, et la biodiversité associée

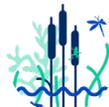
En moyenne, **65 M€/an** pour les interventions dédiées aux milieux naturels et la biodiversité associée
(contre 49 M€/an au 11^e P)

LE 12^E PROGRAMME
2,43 MILLIARDS D'EUROS
POUR GARANTIR
L'AVENIR DE L'EAU ET
DES TERRITOIRES DU
BASSIN LOIRE-
BRETAGNE

**391M€ sur 6 ans pour les
milieux naturels et la
biodiversité associée**



Les cibles 2025 - 2030



la qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques,
humides, marins, et la biodiversité associée



150 obstacles/an traités
pour restaurer la continuité



500 ha/an de milieux
humides acquis



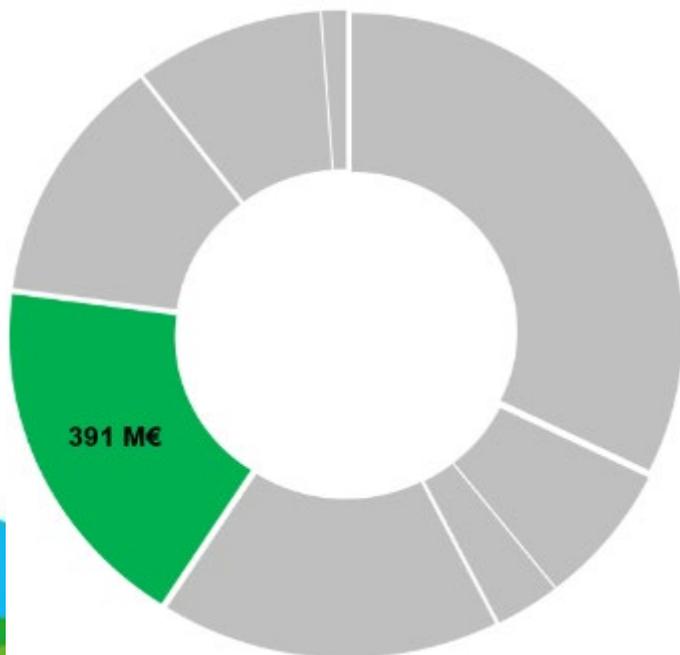
500 km de
haies plantées

900 km/an de
cours d'eau
restaurés

80% du bassin couvert
par un inventaire milieux
humides

2100 ha/an de
milieux humides
restaurés

100 ha d'habitats
marins restaurés



- 391,4 M€ c'est 18% du programme pour :
- ✓ restaurer les cours d'eau, les milieux humides et la continuité écologique
 - ✓ lutter contre l'érosion de la biodiversité inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins
 - ✓ restaurer les habitats littoraux et marins
 - ✓ aménager les bassins



Enjeu « La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée »

4 objectifs pour : Rétablir le bon fonctionnement écologique et hydrologique des milieux aquatiques, favoriser la résilience des territoires face aux effets du dérèglement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité

Objectif 1 – Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau

- Supprimer les principales causes du classement des masses d'eau en risque de non atteinte des objectifs environnementaux 2027 (obstacles à l'écoulement, pressions physiques).
- Viser les masses d'eau **en risque morphologique, hydrologique ou continuité, de non atteinte des objectifs de bon état et les masses d'eau dégradées**, en particulier celles proches du bon en vue d'améliorer de 10 points le nombre de masses d'eau en bon état.
- Accompagner la réalisation de travaux ambitieux pour restaurer la continuité écologique et, dans le cadre des démarches territoriales, corriger les altérations de la morphologie des cours d'eau et **réduire la pression hydrologie notamment lié aux plans d'eau**.



12^e P

Objectif 2 – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

- Promouvoir et renforcer les actions en faveur des milieux humides pour faire face au défi du dérèglement climatique.
- Viser la préservation des milieux humides continentaux et rétro-littoraux sur l'ensemble du bassin.
- Accompagner la connaissance, la maîtrise foncière, la préservation et la restauration des milieux humides continentaux et rétro-littoraux.



Enjeu « La qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée »

Rétablir le bon fonctionnement écologique et hydrologique des milieux aquatiques, favoriser la résilience des territoires face aux effets du dérèglement climatique et lutter contre l'érosion de la biodiversité

Objectif 3 – Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

- Stopper et inverser l'effondrement de la biodiversité des milieux aquatiques, humides et marins, en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB).
- Accompagner la restauration des milieux et la préservation des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, **humides et marins** citées dans un plan national d'action, **sur la liste rouge nationale UICN « menacée de disparition »** ou dans les deux plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) du bassin.
- Mobiliser tous les acteurs et s'appuyer sur des partenaires engagés.



12^e P



Objectif 4 : Aménager les bassins versants

- Objectif intégré au 12^e programme dans l'enjeu « milieux aquatiques » car c'est un levier pour retrouver le bon état des masses d'eau et lutter contre les effets du dérèglement climatique.
- Viser la réduction du transfert de particules de sol et atténuer les risques liés aux événements extrêmes tels que les inondations.
- Accompagner l'aménagement des bassins versants par des études sur le ruissellement, et la mise en place d'infrastructures naturelles telles que les haies, les talus, les ripisylves, **dans les démarches territoriales sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état et sur les têtes de bassin versant**

Objectif partagé avec l'Enjeu : Lutter contre les pollutions d'origine agricole

- Lutter contre les transferts de particules de sol et de pollutions diffuses agricoles (phosphore, nitrates, molécules phytosanitaires)
- Mobiliser les agriculteurs et mettre en œuvre des dispositifs tampons pour limiter le ruissellement et l'érosion des sols

Actions aux bénéfices multiples → enjeux de qualité (épuration, limitation des transferts, ...), hydrologie (effet tampon, soutien d'étiage, ...), atténuation des effets du dérèglement climatique (ombrage, effet brise vent, ...), biodiversité (préservation d'habitat pour la faune et la flore, ...), ...

12^e P



Enjeu « Préserver et restaurer le bon état des eaux et des milieux littoraux et marins »

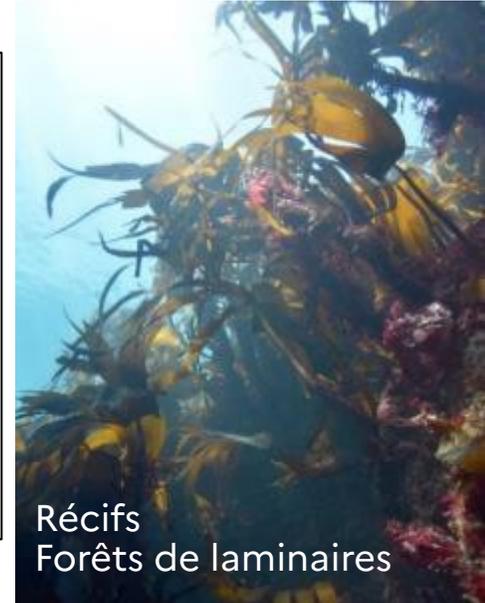
Concilier les activités maritimes et terrestres avec le bon fonctionnement des milieux marins et littoraux, en contribuant à l'adaptation au dérèglement climatique et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité

Objectif - Préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins, et la biodiversité associée

12^e P

Contribuer à stopper et inverser l'effondrement de la biodiversité de ces milieux :

- Réduire les pressions physiques sur les habitats marins et la biodiversité associée. En particulier, l'impact des mouillages sur les habitats sensibles.
- Restaurer les habitats naturels marins et la biodiversité associée quand les pressions responsables des dégradations sont maîtrisées.



Récifs
Forêts de laminaires



Vasières



Récifs d'hermelles



Herbiers de zostère



Bancs de maërl

Temps questions/réponses

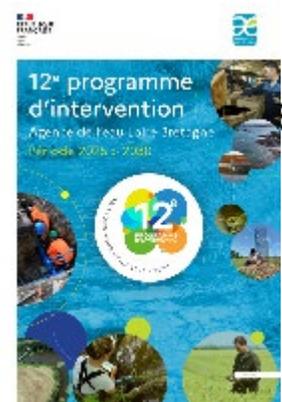


L'agence de l'eau accompagne des actions



Au 12^e l'agence renforce son intervention sur les actions en faveur de l'aménagement des bassins versants pour limiter la dégradation des milieux.

L'ensemble de ces actions vise le bon fonctionnement écologique et hydrologique, le piégeage du carbone, la protection contre l'érosion des sols autant de services écosystémiques rendus participant à l'atténuation et à l'adaptation au dérèglement climatique.



La qualité et la fonctionnalité des milieux aquatiques, humides, marins, et la biodiversité associée



Objectif 1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau

Fiche action MAQ_1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau

Fiche action MAQ_2 : Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant

Objectif 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

Fiche action MAQ_3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides

Objectif 3 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Fiche action MAQ_5 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins

Fiche action MAQ_4 : Préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins

Objectif 4 : Aménager les bassins versants

Fiche action BV_1 : Aménager les bassins versants

Répond également à l'enjeu « La qualité des eaux en luttant contre les pollutions de toutes origines »



la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale



Répond également à l'enjeu « Le bon état des eaux et des milieux littoraux et marins »



Actions transversales : accord de territoire / partenariat



Enjeu 7



la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place d'une gouvernance locale

Enjeu « Mobiliser les acteurs locaux dans les territoires et favoriser la mise en place d'une gouvernance locale »

Objectif : Mettre en œuvre les démarches territoriales

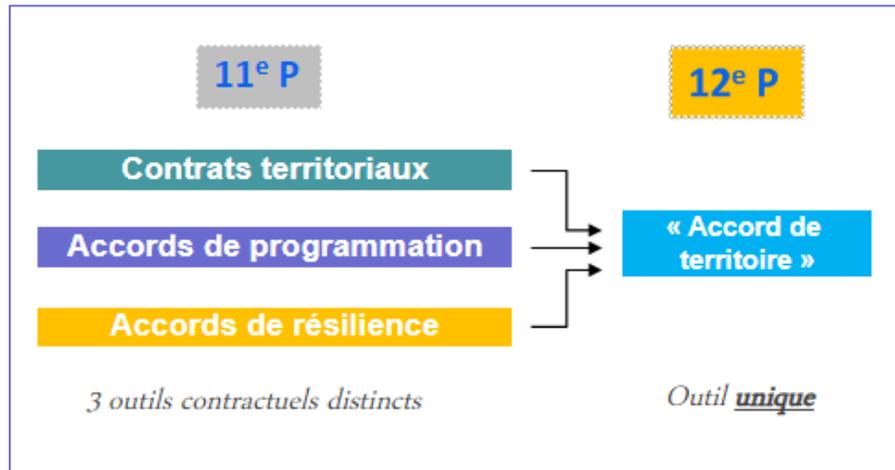
- Définir des **stratégies locales de territoire** déclinées dans des **programmes d'actions** → répondre aux enjeux prioritaires
- Sélectivité renforcée des territoires retenus (masses d'eau dégradées ou en risque - proches du bon état) et des opérations ambitieuses contractualisées → engagement et dynamisme des porteurs de projets nécessaires
- Renforcer l'approche croisée petit et grand cycles et l'articulation avec les autres politiques sur un territoire → gouvernance élargie et intégrée
- Mobiliser un outil « simplifié = **Accord de territoire** » pour déployer un programme d'actions et une feuille de route environnementale partagés avec les porteurs de projets compétents



Accord de territoire



- **Nouvel outil pour la mise en œuvre de la politique territoriale de l'agence de l'eau qui remplace le contrat territorial, l'accord de programmation et de résilience.**



Support principal de programmation et de gestion pluriannuelle des actions

 CONTINUITÉ	 CHANGEMENT
 Stratégie de territoire – programme d'actions	 Simplification administrative
 1 porteur de projet pour coordonner les maîtres d'ouvrages locaux engagés	 Passerelles renforcées entre les programmes d'actions relatifs aux ≠ enjeux du territoire
 Durée de 3 ans	

Accord de territoire



L'accord est conclu entre :

- ✓ L'Agence de l'eau
- ✓ Le coordinateur principal
 - Les collectivités territoriales (Intercommunalités) 🏛️
 - Les groupes industriels 🏭
- ✓ Autres maîtres d'ouvrage compétents et co-financeurs locaux (Conseil régional, Conseil départemental, etc.), selon les volontés locales

Un accord adaptable

- **Monothématique ou multithématique** en fonction des enjeux du territoire et du découpage administratif et des compétences des porteurs des démarches
- **Différentes échelles de mise en œuvre** (périmètre pertinent et cohérent)
- **Possibilité de créer des passerelles** entre différentes thématiques pour une approche intégrée et cohérente

Ce que formalise l'accord

Stratégie de
territoire/
Programme
d'actions

- Des objectifs environnementaux partagés 💧
- Une programmation financière pour la mise en œuvre des actions 💰
- Un calendrier de réalisation avec des étapes claires 📅
- Des indicateurs de suivi techniques et financiers 📊
- Des règles partagées pour garantir l'efficacité de l'accord et sa poursuite 🤝

Objectifs

- ⇒ Une stratégie de territoire et une feuille de route établies pour 6 ans pour le grand cycle
- ⇒ Des accords établis pour 3 ans
- ⇒ Des bilans annuels techniques/financiers et une évaluation au bout des 6 ans qui nécessitent de disposer d'indicateurs

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond
Études et bilan de la démarche territoriale	50 % 
Missions de coordination et d'appui technique thématique - communication	50 % (avec une majoration de 10% si engagement de la Région)
Missions d'ingénierie de la participation et de la concertation	70 % 



- coordination générale : *Les missions sont financées **uniquement en régie**. Dimensionnement limité à 2 ETP + 1 ETP pour les « missions de support » (secrétariat et SIG) quand cela est nécessaire*
- appui technique thématique
- « **milieux aquatiques** » : peut comprendre un ou plusieurs techniciens de rivières et/ou zones humides ainsi qu'un accompagnement sur le foncier, l'aménagement de bassins versants et bocage. Le dimensionnement de cet appui doit être déterminé et justifié en fonction du linéaire des cours d'eau et/ou la surface de zones humides ainsi que de l'envergure du programme d'actions et des travaux associés.

Enjeu « Mobiliser les acteurs locaux dans les territoires et favoriser la mise en place d'une gouvernance locale »

Objectif – Construire des partenariats, relais efficaces de la gestion de l'eau

Conventions de partenariat établies sur la base d'objectifs communs partagés, présentant un intérêt particulier pour atteindre les objectifs prioritaires du programme d'intervention de l'agence de l'eau.

- **Favoriser la cohérence des politiques publiques dans le cadre de partenariats avec les grandes collectivités**
- Gagner en efficacité en matière de mise en œuvre des politiques publiques tant sur les volets financiers, opérationnels que sur les moyens humains affectés.
 - ✓ avec les Régions : renfort de la coopération en matière de politique régionale de l'eau ;
 - ✓ avec les Départements : accompagner le déploiement d'une politique départementale structurée, au-delà de la mission d'assistance technique réglementaire
- **Consolider les compétences des gouvernances locales dans le cadre de partenariats techniques**

Accompagnement technique des maîtres d'ouvrage et animation de réseaux d'acteurs pour leur permettre de s'engager dans des stratégies de territoire ou des programmes d'actions ambitieux portant sur les enjeux du 12^e programme.

- ⇒ Des partenariats au niveau régional et départemental pour une meilleure articulation des politiques de l'eau
 - *Exemple : Aster*
- ⇒ Des partenariats techniques pour développer un appui auprès des maîtres d'ouvrage locaux, notamment dans les accords de territoire
 - *Exemples : FMA, CEN, Fédération de pêche...*

Fiche action PAR_2 : Soutenir les missions d'appui et d'animation des grandes collectivités auprès des maîtres d'ouvrages

Fiche action PAR_4 : Soutenir les missions d'appui technique auprès des maîtres d'ouvrage et d'animation de réseaux d'acteurs



Objectifs

Les actions à conduire doivent viser à restaurer :

- un régime hydrologique favorable au développement des espaces aquatiques,
- des habitats aquatiques et riverains fonctionnels : morphologie adaptée aux écoulements, diversité de faciès, berges naturelles pourvues d'une végétation équilibrée...,
- une continuité écologique favorisant une libre circulation des espèces aquatiques, un transport naturel des sédiments, un espace de mobilité suffisant et des annexes hydrauliques fonctionnelles.



Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond	Critères d'éligibilité
Études	50 %	1) Dans un accord de territoire
Travaux de restauration	50 %	2) Sur les masses d'eau dégradées et/ou en risque morphologique, hydrologique ou continuité, de non atteinte des objectifs de bon état, et en particulier celles proches du bon état. 
Travaux de contournement de plans d'eau 	50 %	1) Dans un accord de territoire 2) Sur les masses d'eau en risque hydrologie 3) Les travaux doivent être ciblés par une étude qui définit la stratégie d'intervention à l'échelle de la masse d'eau et qui intègre une analyse coût/bénéfice. 4) Les plans d'eau doivent être autorisés au 1 ^{er} janvier 2025



Fiche action MAQ_1 : Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau



Exemples de travaux



*Remise à ciel ouvert
de cours d'eau*



© Syndicat de la Manse

*Suppression de petits obstacles, talutage
des berges en pente douce, recharge
granulométrique*



Travaux de reméandrage



*Création de
ripisylve*



Fiche action MAQ_2 : Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant



Objectifs

La restauration de la continuité écologique vise à permettre la libre circulation des espèces, à assurer le transport naturel des sédiments et le bon fonctionnement de l'écosystème.

Les travaux aidés s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique (PAPARCE) dans le respect du code de l'environnement.

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond	Critères d'éligibilité
Études de programmation	50 %	<ul style="list-style-type: none"> - Dans et hors accord de territoire. - Ouvrages dont la hauteur de chute est supérieure à 50 cm. - Les travaux devront avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des services de l'État et l'accord du propriétaire de l'ouvrage s'il n'est pas le maître d'ouvrage des travaux. - Les travaux d'aménagement devront faire partie d'une stratégie d'ensemble pour restaurer la continuité écologique à l'échelle des axes. - Les études et travaux sous maîtrise d'ouvrage État sont éligibles uniquement sur les ouvrages prioritaires du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique (liste annexée au Sdage).
Études et travaux d'effacement, arasement d'ouvrages publics	70% (+ majoration)**	
Études et travaux d'effacement, arasement d'ouvrages privés	90%	
Études et travaux d'aménagement (équipement, contournement ...) sur les ouvrages du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique ou sur les zones d'actions prioritaires (ZAP) du plan de gestion Anguille	50%*	
Études et travaux d'aménagement (équipement, contournement ...) sur les ouvrages situés sur les cours d'eau classés « liste 2 », hors ouvrages du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique	25%*	

- Ne sont pas éligibles :
- les travaux de réfection d'ouvrages,
 - les travaux d'équipement d'ouvrages (passes à poissons) lorsqu'il est clairement démontré que l'ouvrage, préalablement à ces travaux, assurait la continuité piscicole,
 - **les travaux d'équipement d'ouvrages (passes à poissons) dans le cadre d'une création ou d'une remise en service d'une activité économique (centrale hydroélectrique, activité de loisirs...),**
 - les mesures compensatoires.

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'État
 ** Une majoration peut être accordée dans le cadre de la solidarité urbain-rural pour les collectivités éligibles (+10%)

Exemples de travaux



Aménagement de rivières de contournement sur le Cher



Dorian Coullier – AFB

Effacement d'un obstacle à la continuité sur le Vicoin



Suppression d'un étang communal sur la Veude



Aménagement de passes à poissons sur la Creuse





Fiche action MAQ_3 : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides



Objectifs : Soutenir

- les études qui sont un préalable pour appréhender les enjeux ou risques d'altérations fonctionnelles
- les outils fonciers (par la maîtrise foncière et/ou d'usage) pour garantir une protection pérenne des milieux humides ou permettre leur gestion durable,
- la restauration pour enrayer, réduire et maîtriser les pressions exercées sur les fonctionnalités des milieux humides.

Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond	Critères d'éligibilité
Études d'inventaires de zones humides	70%	Sur l'ensemble du bassin (= dans et hors accord de territoire)
Études	50%	
Acquisition foncière et Obligations Réelles Environnementales (ORE)	70%(+ Majoration)*	- Sur l'ensemble du bassin (= dans et hors accord de territoire) - L'acquisition foncière est soumise à l'existence ou à la préparation d'un plan de gestion associé.
Travaux de restauration	70% (+ Majoration)*	Sur l'ensemble du bassin si elles sont inscrites dans un document ou plan de gestion stratégique milieux humides
Travaux de restauration par curage sur les marais rétro littoraux	25%	Dans un accord de territoire



CCTP Inventaire de ZH

Financement des MAEC zones humides dans les démarches territoriales de l'agence de l'eau avec un enjeu zones humides dont la stratégie de territoire justifie le recours à ces mesures et prioritairement en tête de bassin versant (MAEC Biodiversité : Préservation des milieux humides et création de prairies)

* Une majoration peut être accordée dans le cadre de la solidarité urbain-rural pour les collectivités éligibles (+10%)

Fiche action AGR_2 : Accompagner la conversion à l'agriculture biologique et les mesures agro-environnementales et climatiques

Exemples de travaux



©Saumur Val de Loire Agglomération (49)

Inventaire des zones humides



©CEN Nouvelle Aquitaine

Restauration de la tourbière du Boulou massif des Monédières (PNR Millevaches)



©CEN nouvelle Aquitaine



©FMA (17)

Travaux de curage et suivi évaluation des travaux



©CEN nouvelle Aquitaine

Maitrise foncière et travaux de restauration et création de 3 mares (zone humide du Maumont)



©Vendée grand littoral (85)

Restauration des fonctionnalités des zones humides rétro-littorales (marais du Payré)

Objectifs : Contribuer à stopper et inverser l'effondrement de la biodiversité de ces milieux

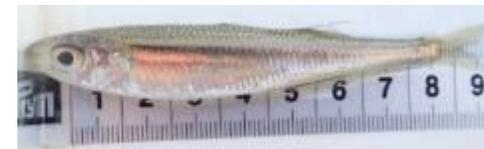
- Réduire les pressions physiques sur les habitats marins et la biodiversité associée, en particulier l'impact des mouillages sur les habitats sensibles,
- Restaurer les habitats naturels marins et la biodiversité associée quand les pressions responsables des dégradations sont maîtrisées.

Dispositifs aidés 	Taux d'aide plafond	Critères d'éligibilité
Etudes préalables aux opérations de réduction de pressions et de restauration des habitats	50%	- Les opérations et travaux devront avoir obtenu les autorisations nécessaires auprès des services de l'État et/ou des propriétaires privés. - Les actions doivent être inscrites dans le cadre de la stratégie du territoire ou de démarches structurées et reconnues pour la biodiversité telles qu'une stratégie ou un programme d'actions du territoire ou un plan de gestion des aires protégées concernées. - Le bénéficiaire prévoit de réunir un comité de pilotage une fois par an pour présenter les avancées du projet.
Travaux contribuant à réduire ou éviter les pressions sur les habitats littoraux et marins	50%	
Travaux de restauration active des fonctionnalités des habitats naturels littoraux et marin	50%	

→ Restauration passive prioritaire

→ Préalable = suppression des pressions responsables de la dégradation

→ Pas de nouvelle artificialisation/dégradation des milieux naturels



Exemples de travaux

Retrait des crassâts d'huîtres creuses (*vasières intertidales*)



© Life Baie de l'Aiguillon

Effacement d'ouvrages maritimes obsolètes (digues, conduites, etc.)
(connectivité et dynamique hydrosédimentaire, estuaires et marais rétrolittoraux)



© EPAB / Département du Finistère / RNN
Moëze Oléron / Conservatoire du littoral

Réorganisation et installation de mouillages et balisages écologiques (*herbiers, maërl, récifs*)



© Maxime Aubinet

© Maxime Aubinet

[Travaux expérimentaux de restauration de vasières de la baie de l'Aiguillon - YouTube](#)



Exemples de travaux

Réimplantation de plantules de laminaires
(forêts de laminaires)



Restauration des espèces structurantes
des récifs (*huîtres plates*)



[REHPAR : un projet de restauration de l'huître plate en rade de Brest - YouTube](#)

- Priorité à la suppression des pressions responsables des dégradations
- Pas de nouvelle artificialisation/dégradation des milieux



Fiche action MAQ_5 : Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins



Objectifs : Limiter les pressions et lutter contre l'érosion de la biodiversité

- Accompagner la restauration des milieux dégradés, des aires protégées et des continuités écologiques (trames verte et bleue)
- Favoriser le retour ou le maintien des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins.
- Soutenir l'acquisition de connaissances inscrite dans les plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI).



Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond	Critères d'éligibilité
Études préalables aux travaux	50%	Actions prioritairement dans le cadre d'un accord de territoire ou d'une démarche structurée et reconnue sur la biodiversité afin de favoriser le retour ou le maintien des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins citées dans un plan national d'action ou sur la liste rouge UICN « menacée de disparition » 
Acquisition de connaissance dans le cadre des plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)	50%	
Mesures de sauvegarde ponctuelles prévues dans les plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) pour les espèces présentant un risque de disparition	25% - sur avis CA	Analyse systémique préalable et avis du conseil scientifique 
Travaux de restauration des habitats, frayères pour des espèces inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins	70%	Actions prioritairement dans le cadre d'un accord de territoire ou d'une démarche structurée et reconnue sur la biodiversité afin de favoriser le retour ou le maintien des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins citées dans un plan national d'action ou sur la liste rouge UICN « menacée de disparition » 

Exemples de travaux

Restauration de mares :
papillons, libellules, Sonneur à ventre jaune etc.



Restauration de cours d'eau
pour la Mulette perlière



©Syndicat mixte Blavet Scorff Ellé-Isolé-Laita

Aménagement d'ouvrage
pour la Loutre



©PNR du marais poitevin



[PNA Papillons de jour
L'Azuré des mouillères](#)



[Favoriser la biodiversité
et limiter
l'ampleur des crues](#)

Restauration de prairies humides :
papillons, libellules etc.



Protection du Gravelot
à collier interrompu en Vendée



© LPO Vendée



Fiche action BV_1 : Aménager les bassins versants



Objectifs

- Accompagner différents types d'aménagements qui contribuent à la régulation du cycle de l'eau en ralentissant le ruissellement, en augmentant les temps de transfert de l'amont vers l'aval, en favorisant l'infiltration et la rétention de l'eau, et ainsi limitant les inondations, préservant la qualité de l'eau et renforçant la résilience des milieux face au dérèglement climatique.
- Préserver et restaurer des zones d'expansion de crues qui représentent une solution naturelle et efficace pour diminuer et réguler l'impact des inondations. Elles agissent sur le ralentissement dynamique des crues en stockant les eaux et en jouant sur leur durée d'écoulement.



Dispositifs aidés	Taux d'aide plafond *	Critères d'éligibilité
Études pour la gestion et la restauration des champs d'expansion de crues	50%	1) Dans un accord de territoire 2) sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état et/ou sur les têtes de bassins versants identifiés par les Sage
Études pour l'aménagement de bassin versant	50%	
Aménagement de dispositifs tampons sous maîtrise d'ouvrage publique ou associations	50%	
Aménagement de dispositifs tampons dans le cadre du dispositif « Investissements agroenvironnementaux non productifs » du Plan stratégique national (PSN)	Taux de cofinancement maximum 50 % **	

* Dans la limite de l'encadrement européen et national des aides publiques

** Dans le respect des niveaux de soutien définis dans le Plan Stratégique National et ses déclinaisons régionales

Exemple de travaux

Bassin versant de la Seiche : trophée de l'eau en 2021

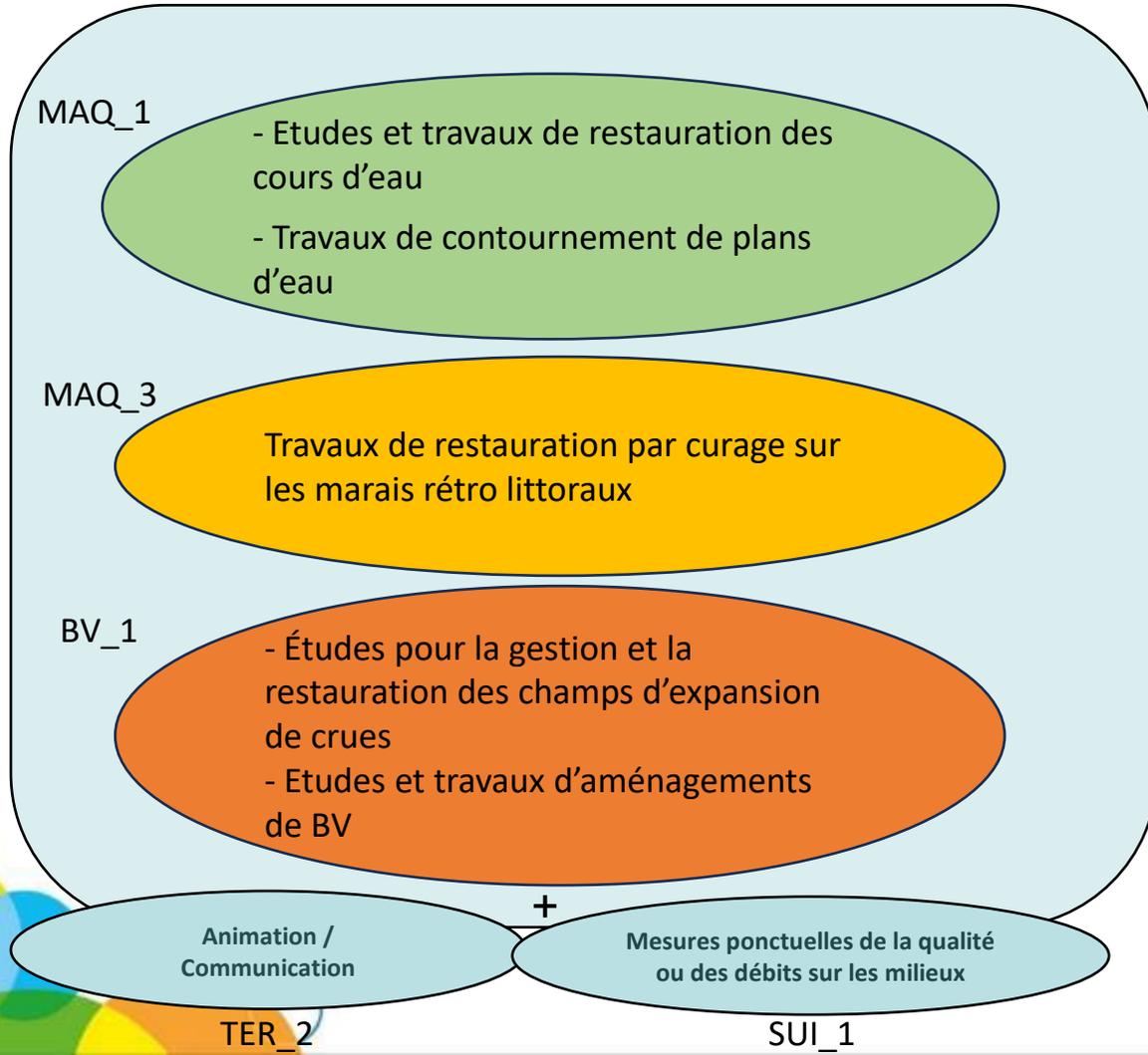
- Cours d'eau dégradés : priorité pour reconstruire le bocage et reconquérir la qualité des eaux.
- Collaboration entre le syndicat du bassin de la Seiche et les agriculteurs pour planter des haies sur leurs parcelles.
- 20 à 30 km de haies plantées par année
- 180 km de haies replantées de 2012 à 2021

➔ Haies barrières au transfert de pollution

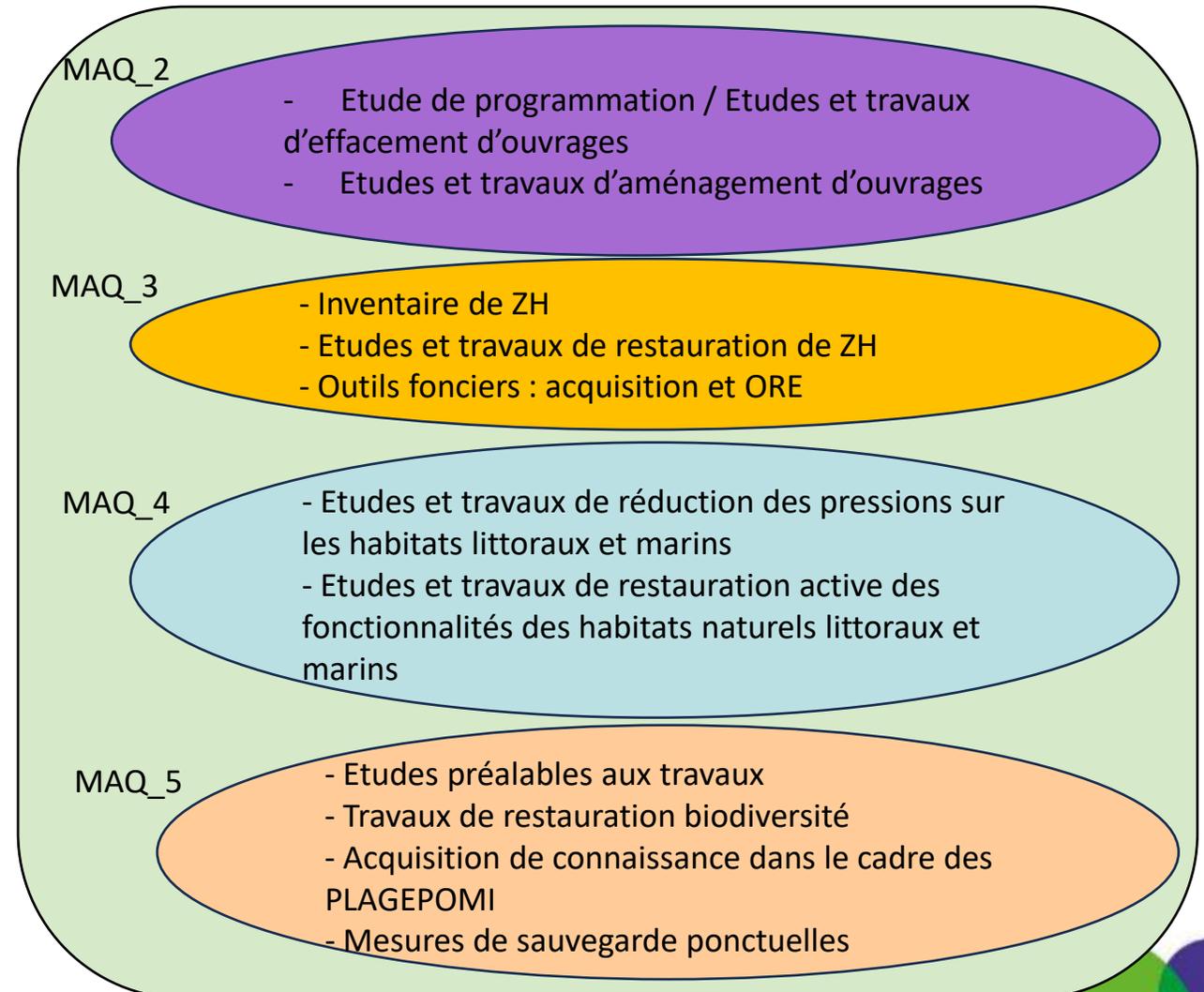


Un accord de territoire (ex-contrat territorial) = une stratégie sur 6 ans + des objectifs associés+ un programme d'actions, à une échelle d'un BV

Actions finançables uniquement dans un accord de territoire



Actions finançables dans et en dehors d'un accord de territoire

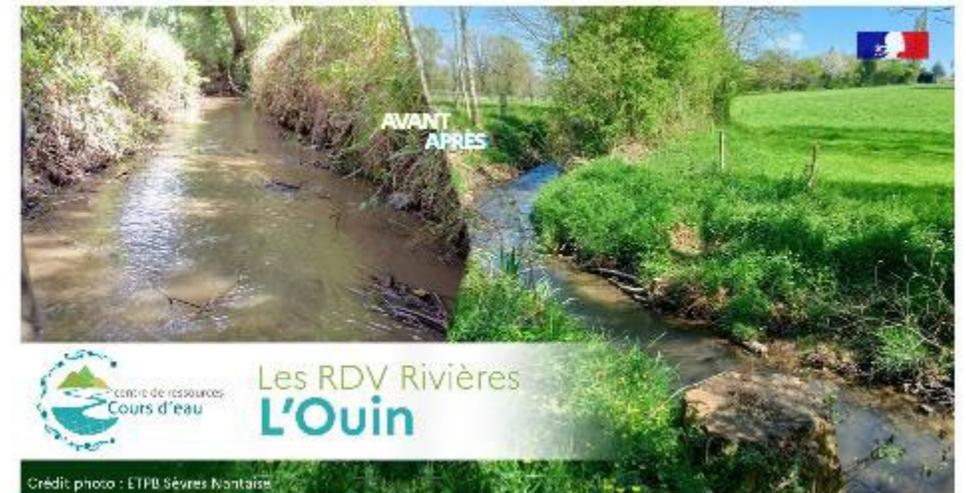


Nos actions milieux aquatiques et biodiversité en exemple



Film de la [Restauration de l'Ouin et des zones humides à la Petite-Boissière](#)

Trophée de l'eau - Prix SFN 2024 - Valorisation dans le cadre du CRCE



Des mesures de transition en 2025

Des mesures de transition prévues en 2025 pour :

➔ **assurer la continuité des actions en cours** tout en renforçant leur efficacité par une priorisation accrue et une territorialisation de l'action :

- **des contrats territoriaux en cours** et permettre aux porteurs de projets d'être conformes aux modalités du 12^e P en 2026,
 - ✓ **Maintien du financement** des actions programmées, **sans tenir compte des nouveaux zonages éligibles**
 - 📊 **Soutien aux missions essentielles** : animation, études, suivis, sensibilisation (**hors travaux**), avec une **rétroactivité possible** si la demande est déposée avant le **31/03/2025** dans Rivage pour **tous les territoires engagés** dans une démarche territoriale
- de la **politique partenariale** en se laissant le temps de la négociation
 - 📊 **Rétroactivité** des missions conventionnées possible si la demande est déposée dans Rivage avant le **31/03/2025**
- de la **solidarité en faveur des collectivités défavorisées**
 - ✓ **Maintien de la majoration des projets déposés en 2024**, situés dans les **311 communes sortantes du zonage FRR**
 - 📊 **Dépôt avant le 31/03/2025** dans Rivage pour conserver le bénéfice d'une autorisation de démarrage

Règles générales 12^eP

Le coût du projet faisant l'objet de la demande d'aide doit être supérieur ou égal à :

- 10 000 euros HT pour les travaux, **12^e P**
- 5 000 euros HT pour les autres projets, à l'exception des programmes d'actions de sensibilisation, de consultation du public, d'éducation à l'environnement et les actions de communication **ou d'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs.**

Aucune aide inférieure à 3 000 €, à l'exception des programmes d'actions de sensibilisation, de consultation du public, d'éducation à l'environnement et les actions de communication **ou d'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs pour lesquels** ce montant minimal est fixé à 1 500 €.

Temps questions/réponses

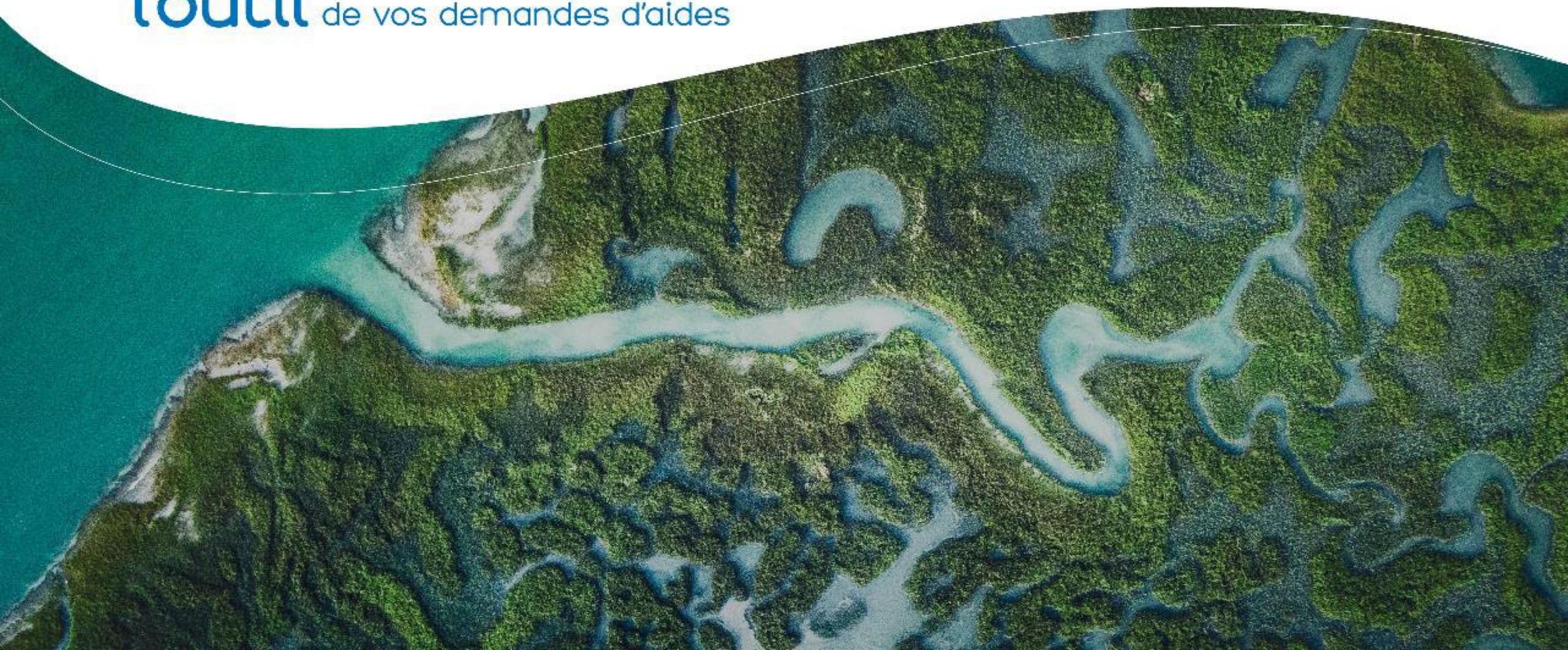


Rivage

l'outil de vos demandes d'aides

[artimón]
conseil & perspectives

LES
AGENCES
DE L'EAU
ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL
AUX FIANCÉS DE LA RÉPUBLIQUE



Rivage - Nouvel outil de gestion des aides

Rivage l'outil de vos demandes d'aides

Un WEBINAIRE de présentation a eu lieu le 10 janvier 2025



Une nouvelle session a lieu cet après-midi

14h- 16h

Parlons
de Rivage,
le nouvel
outil de
gestion des
aides

Rivage : de quoi parle-t-on ?

Un progiciel implémenté par les agences de l'eau qui permet de suivre le processus de gestion des aides, de la demande d'aide jusqu'au paiement.

Dématérialisation

Un **processus** entièrement dématérialisé, pour plus de fluidité, et un module de **signature électronique**

Centralisation

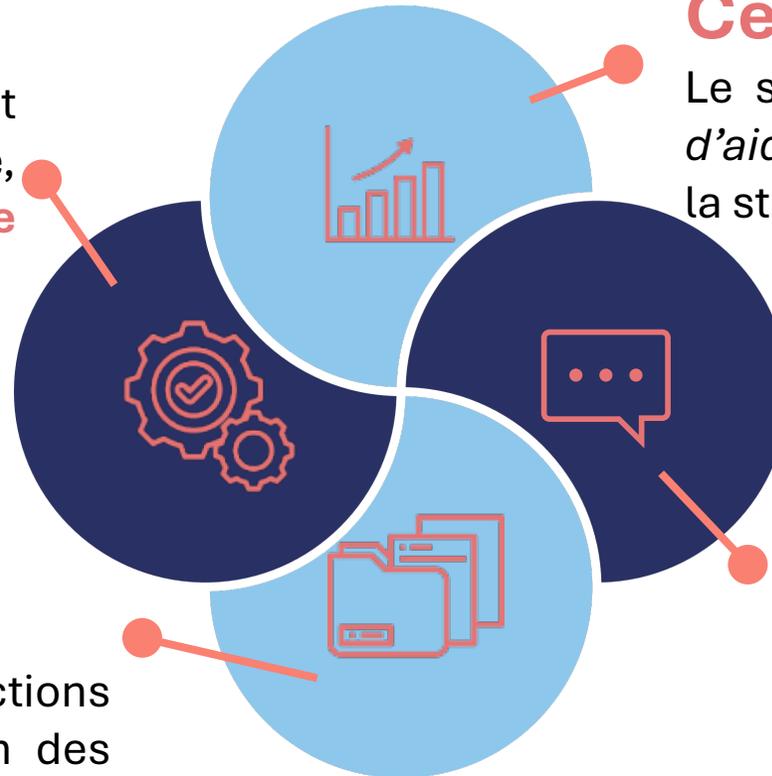
Le suivi de toutes les actions - *demande d'aide et de versement* - pour l'ensemble de la structure « maitre d'ouvrage »

Traçabilité

Des échanges tracés, des actions historisées, et la centralisation des documents

Simplification

Des **échanges simplifiés** avec l'agence grâce à la connexion entre les portails



Accès depuis le site Aides et Redevances de l'agence de l'eau



Aides et Redevances en Loire-Bretagne
Pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en Loire-Bretagne

Aides
pour aller vers le bon état des eaux

Redevances
des acteurs solidaires

Services en ligne
formulaires, déclarations...

A LA UNE

Le 12^e programme d'intervention
Avec le 12^e programme d'intervention, l'agence de l'eau poursuit ses engagements en faveur d'une gestion durable et équilibrée des ressources en eau du bassin Loire-Bretagne. De 2025 à 2030, 2,43 milliards d'euros sont mobilisés

EN 1 CLIC

- 12^e PROGRAMME 2025-2030
- RIVAGE - GÉRER VOS AIDES AU 12^e PROG.**
- NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES SUR LES REDEVANCES 2024

- Rendez-vous sur le site Aides et Redevances de l'agence de l'eau

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/>

- Dans la rubrique « en 1 clic » sélectionnez « Rivage – Gérer vos aides au 12e programme »

+ les outils à votre disposition

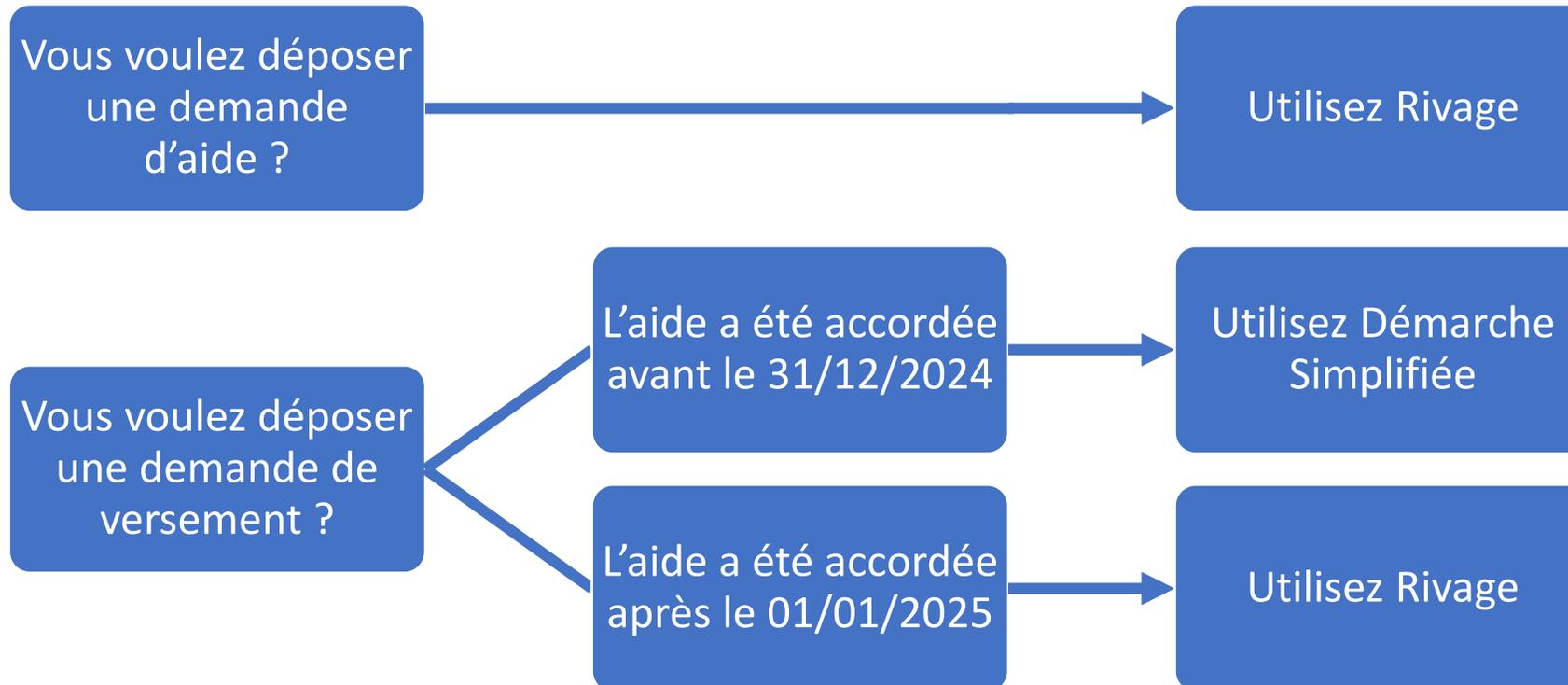


**DES MODES
OPÉRATOIRES**



**DES OUTILS DE
COMPRÉHENSION**

Récapitulatif : où vous connecter ?



Définition des thématiques

Définition :

Les thématiques sont un référentiel de catégorisation des aides unique et commun aux six agences.

Thématique n°1

Assainissement des collectivités

Thématique n°2

Préservation des captages, sécurisation
alimentation en eau potable et
économies d'eau

Thématique n°3

Gestion quantitative multi-usages de la
ressource (démarches territoriales,
PTGE...)

Thématique n°4

Eaux pluviales et nature dans villes et
villages (collectivités)

Thématique n°5

Lutte contre les pressions des activités
économiques hors agriculture (réduction
des pollutions, économies d'eau et eaux
pluviales)

Thématique n°6

Lutte contre les pressions des activités
agricoles (réduction des pollutions et
prélèvement, sobriété) et accompagnement
des filières

Thématique n°7

Préservation et restauration des milieux
naturels et de la biodiversité

Thématique n°8

Animation, appui technique et
partenariats

Thématique n°9

Éducation, information, communication
institutionnelle et consultation du public

Thématique n°10

Connaissance générale (études
scientifiques), recherche et innovation,
suivi des milieux et connaissance
environnementale

Thématique n°11

Actions de coopération internationale

Thématique n°12

Fonds d'accélération de la transition
écologique (fonds vert)

Rivage

Thématique 7 :

Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité

 Libellés des dispositifs de Rivage		MAQ_1 Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau	MAQ_2 Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant	MAQ_3 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides	MAQ_4 Préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins	MAQ_5 Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins	BV_1 Aménager les bassins versants
D01	Etudes	X	X	X	X	X	X
D02	Communication	X	X	X	X	X	X
D03	Travaux d'hydromorphologie et de continuité écologique	X	X				
D04	Maîtrise du foncier			X			
D05	Travaux de restauration des habitats et préservation des espèces					X	
D06	Travaux milieux humides et littoraux			X			
D07	Aménagements bassin versant (haies, ZTHA...)						X
D08	Aménagements et travaux de préservation et/ou de restauration des habitats marins et littoraux				X		

Rivage

Thématique 7 :

Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité

Fiche action	Dispositifs aidés (= Opérations aidées)	Dispositifs Rivage
MAQ_1 Restaurer la qualité et les fonctionnalités des cours d'eau	Études	D01 Etudes
	Travaux de restauration	D03 Travaux d'hydromorphologie et de continuité écologique
	Travaux de contournement de plans d'eau	D03 Travaux d'hydromorphologie et de continuité écologique
MAQ_2 Restaurer la continuité écologique sur un bassin versant	Études de programmation	D01 Etudes
	Études et travaux d'effacement, arasement d'ouvrages publics	D01 ou D03
	Études et travaux d'effacement, arasement d'ouvrages privés	D01 ou D03
	Études et travaux d'aménagement (équipement, contournement ...) sur les ouvrages du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique ou sur les zones d'actions prioritaires (ZAP) du plan de gestion Anguille	D01 ou D03
	Études et travaux d'aménagement (équipement, contournement ...) sur les ouvrages situés sur les cours d'eau classés « liste 2 », hors ouvrages du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique	D01 ou D03

Rivage

Thématique 7 : Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité

Fiche action	Dispositifs aidés	Dispositifs Rivage
MAQ_3 Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux humides	Études d'inventaires de zones humides	D01 Etudes
	Études	D01 Etudes
	Acquisition foncière et Obligations Réelles Environnementales (ORE)	D04 Maîtrise du foncier
	Travaux de restauration	D06 Travaux milieux humides et littoraux
	Travaux de restauration par curage sur les marais rétro littoraux	D06 Travaux milieux humides et littoraux
MAQ_4 Préserver et restaurer les milieux naturels littoraux et marins	Études préalables aux opérations de réduction de pressions et de restauration des habitats	D01 Etudes
	Travaux contribuant à réduire ou éviter les pressions sur les habitats littoraux et marins	D08 Aménagements et travaux de préservation et/ou de restauration des habitats marins et littoraux
	Travaux de restauration active des fonctionnalités des habitats naturels littoraux et marins	D08 Aménagements et travaux de préservation et/ou de restauration des habitats marins et littoraux

Rivage

Thématique 7 : Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité

Fiche action	Dispositifs aidés	Dispositifs Rivage
MAQ_5 Préserver et restaurer la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, humides et marins	Études préalables aux travaux	D01 Etudes
	Acquisition de connaissance dans le cadre des plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI)	D05 Travaux de restauration des habitats et préservation des espèces
	Mesures de sauvegarde ponctuelles prévues dans les plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) pour les espèces présentant un risque de disparition	D05 Travaux de restauration des habitats et préservation des espèces
	Travaux de restauration des habitats, frayères pour des espèces inféodées aux milieux aquatiques, humides et marins	D05 Travaux de restauration des habitats et préservation des espèces
BV_1 Aménager les bassins versants	Études pour la gestion et la restauration des champs d'expansion de crues	D01 Etudes
	Études pour l'aménagement de bassin versant	D01 Etudes
	Aménagement de dispositifs tampons sous maîtrise d'ouvrage publique ou associations	D07 Aménagements bassin versant (haies, ZTHA...)
	<i>Aménagement de dispositifs tampons dans le cadre du dispositif « Investissements agroenvironnementaux non productifs » du Plan stratégique national (PSN)</i>	

La suite...

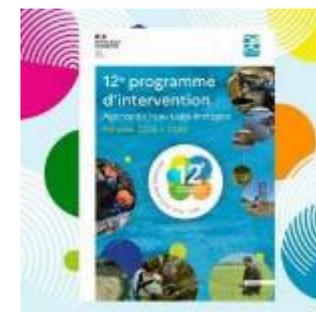
Semaine de Web'rencontres du 3 au 7 février :



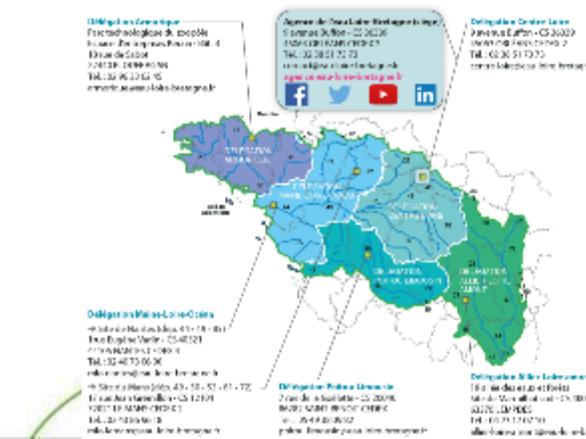
« Agir pour l'eau, des solutions et des financements dans le bassin Loire-Bretagne »

Site aides et redevances :

- accès au 12^e programme et à **Rivage le portail de dépôt des demandes d'aides**
- Présentations et replays de la semaine



Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter vos interlocuteurs en Délégation



Temps questions/réponses

